



A la presse

Delémont, le 3 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL COMMUNAL SE POSITIONNE CONTRE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOT FÉDÉRAL DIRECT

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Communal de Delémont a décidé de prendre position publiquement contre la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, un des cinq objets soumis à la votation du 27 septembre 2020.

Le 27 septembre prochain, le peuple suisse est invité à se prononcer sur cinq thèmes, dont la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers). Le Conseil communal de Delémont se positionne contre cette loi qui n'aurait d'effet que pour un nombre limité de familles et qui prêterait fortement les rentrées fiscales, pour les villes notamment.

En effet, le Conseil communal est d'avis que cette loi, qui devait contribuer à soulager la charge fiscale des familles, manque sa cible, car elle favorise uniquement les ménages à haut revenu. De plus, le coût total du projet semble très élevé pour des retombées plutôt relatives, le montant prévu de la déduction étant moindre au vu des revenus des familles qui bénéficieraient du droit au soutien.

Par ailleurs, sans pour autant générer un bénéfice réel pour une majorité de ménages, la loi occasionnerait des pertes importantes, pour les cantons notamment. Les communes seraient directement impactées, le développement de projets en lien avec la politique familiale également.

Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est un enjeu important, mais les mesures dans ce sens devraient prendre en compte un plus grand nombre de familles et non uniquement celles de la classe moyenne supérieure.

Le Conseil Communal